



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

service national

Question écrite n° 18592

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le volontariat de coopération internationale et de développement. Dans le cadre de la « journée citoyenne », les sessions d'information sur les nouvelles formes de service auront lieu le soir et seront facultatives. Les jeunes seront ainsi très peu sensibilisés sur les possibilités de volontariat. Il est donc à craindre que bon nombre d'associations oeuvrant dans le domaine de l'action humanitaire ou du développement voient leurs effectifs de coopérants baisser. Il lui demande ce qu'il entend faire pour permettre une véritable information de tous les jeunes.

Texte de la réponse

La loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national a institué pour tous les jeunes Français une journée d'appel de préparation à la défense (APD), durant laquelle sont présentés « les enjeux et les objectifs généraux de la défense nationale, les moyens civils et militaires de la défense et leur organisation, les formes de volontariats ainsi que les préparations militaires et les possibilités d'engagement dans les forces armées et les forces de réserve ». L'ensemble de ces informations relatives à la défense est dispensé sous la forme de quatre modules obligatoires, d'une heure chacun. Un projet de loi relatif à la définition des conditions d'exécution des volontariats civils fait actuellement l'objet de travaux au sein du Gouvernement. La question d'une éventuelle information spécifique sur les volontariats civils au cours de la journée d'APD pourra être efficacement abordée dès lors que le projet aura été finalisé.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18592

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 1998, page 4760

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5835